

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine.	10 fr.	6 fr.
France et Algérie.	12 »	7 »
Etranger.	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echos 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la lig.

PAYABLES D'AVANCE

Lâche assassinat

Tunis, le 25 Juillet 1901

Plus royaliste que les royalistes !

Après boire, dans un moment de *soulographie*, un de ces individus qu'on appelle des *chemineaux* — généralement, il est vrai, graine de bagne — faisait dans une bouge de la ville, l'apologie du crime de Bresci.

.... C'était au lendemain de l'attentat de Monza !....

Entendu par un agent de police habitué, par ordre, de ce repaire de malfaiteurs, pour en surveiller la clientèle choisie, il était immédiatement arrêté, emprisonné puis déféré au tribunal correctionnel pour apologie de crime. Jusque-là rien de plus naturel et de plus légal.

La police avait fait son devoir en arrêtant un quidam aux idées subversives et sanguinaires, la justice dépassa le but — ce qui lui arrive quelquefois — en condamnant cet apologiste à cinq années d'emprisonnement avec cinq années d'interdiction de séjour.

C'était exorbitant. Nous protestâmes — non que nous approuvions l'attentat, tant s'en faut — mais parce que nous trouvâmes la peine disproportionnée avec le délit commis.

La Cour d'Alger devant qui Grunwald porta l'affaire, confirma la sentence des premiers juges. Nous reprotostâmes de nouveau.

Quelques jours après, le même délit, commis en France, n'était frappé que d'une peine de six mois d'emprisonnement, exactement le même tarif que d'avoir flétri publiquement les actes odieux d'un Millet dont le souvenir n'est pas près de s'effacer de la mémoire des Tunisiens.

Aujourd'hui, alors que l'Italie entière s'apprête à célébrer pieusement l'anniversaire de la mort d'Umberto, des juges de ce pays viennent de condamner des Italiens à trois mois d'emprisonnement seu-

lement le même acte commis par Grunwald, sujet allemand, condamné à cinq années d'emprisonnement en territoire français !

Pourtant l'acte du docteur Curti Garzoni était réfléchi, prémédité, voulu, ce n'était pas comme le malheureux qui ne pensait peut-être pas un mot de ce qu'il disait. Du reste, le tribunal aurait dû lui tenir compte de ses dénégations. Il n'en fit rien et frappa fort peut-être pour s'attirer les bonnes grâces du fils d'Umberto.

Inutile flagornerie. Si ce docteur s'était permis de tenir en Tunisie le langage qu'il a tenu à Alexandrie contre son souverain défunt, il aurait sûrement attrapé le maximum de la peine soit dix années d'emprisonnement.

Il est fort heureux pour lui qu'il se soit fait en pays monarchique l'apologiste d'un crime commis sur son souverain. Il s'en tira avec trois petits mois d'emprisonnement, une simple villégiature par ces temps de chaleur torride. Nous l'engageons fort à l'expiration de sa peine à ne pas venir tenter l'expérience ici, en Tunisie, il lui en cuirait davantage.

C'est tout de même fort que les juges d'un gouvernement républicain châtient plus fort les apologistes des régicides que les magistrats des régimes monarchiques.

Em. LACROIX.

Au moment où M. Pichon notre nouveau Résident Général, remet les pieds sur le sol de France qu'il a failli ne plus revoir nous ne voulons pas être les derniers à lui envoyer le salut cordial et sympathique d'amis qui l'attendent pour prendre vigoureuusement en mains le gouvernail de la galère tunisienne.

Billets du Vendredi

Lâche assassinat

Un journal local a plaidé les circonstances atténuantes en faveur du meurtrier de M. G.

Nous ne connaissons ni l'un ni l'autre des deux adversaires mais si ce duel extraordinaire, d'un américain achevé, s'est passé comme on nous l'a raconté et affirmé de la façon

la plus certaine et la plus jormelle, ce n'est plus un duel mais un lâche attentat pour ne pas employer le mot assassinat auquel se serait livré l'adversaire de M. G.

Voici comment on nous a conté la chose :

G. malade, en traitement à l'hôpital, aurait obtenu l'autorisation de se rendre en ville pour des affaires personnelles.

Sa maîtresse le mit au courant de ce qui s'était passé.

Immédiatement il provoqua son ami en un duel sans témoins qui fut accepté sans opposition. Les deux adversaires se rendirent sur le terrain choisi et prirent position, deux balles furent échangées sans résultat.

A ce moment G... fut pris de comissements et alors son ami s'avançant sur lui, lui aurait tiré dans le dos un coup de revolver lui faisant une blessure sérieuse qui mettrait ses jours en danger.

On n'est ni plus crâne ni plus lâchement meurtrier.

Nous ne garantissons pas l'exactitude du fait n'ayant pas été présent à la rencontre mais si les choses se sont passées ainsi, ce n'est plus un duel, c'est un lâche assassinat qui appelle une sanction pénale.

Nous connaissons trop la droiture et l'esprit de justice du chef de parquet intermédiaire pour supposer un seul instant qu'il ne poursuivra pas un acte aussi inqualifiable.

P.

Malgré nos déclarations formelles et successives de n'avoir jamais eu l'intention de le diffamer, en reproduisant une information de la Libre Parole. M. Blanchet, ancien avocat à Tunis, court après le chèque de cinq cents francs que la Cour d'Alger lui a délivré sur notre caisse.

Par exploit de M^e Arnol, — loco-H. Patel, — il nous a fait signifier l'arrêt de défaut — n'ayant pu nous rendre à Alger pour cause de maladie — auquel nous avons formé immédiatement opposition en chargeant M^e Ladmiral, l'éloquent avocat d'Alger, de nous défendre.

Nos intérêts ne sauraient être placés en de meilleures mains.

La conduite du Bargou

On travaille très activement à la conduite d'eau du Bargou.

Les entrepreneurs du tunnel de Bou-Diss ont attaqué le dit tunnel en six endroits: au deux extrémités et à quatre points intermédiaires par des puits.

Partout des nappes d'eau abondantes ont été trouvées, ce qui fait que le débit des eaux du Bargou sera considérablement augmenté mais retarde quelque peu le travail.

Le tunnel dans sa partie nord est déjà creusé sur une longueur de près de cent mètres ce qui permet d'espérer, si les travaux marchent de ce train-là, que le tunnel pourra être achevé bien avant l'époque fixée.

Puisque nous parlons d'eau, la situation de la ville de Sousse ne peut rester aussi précaire et comme palliatif nous proposerons d'en-

voyer à Radès, où se trouve un puits d'un débit extraordinaire d'eau très légèrement saumâtre et très bonne à boire mais non à laver le linge, les troupes de cette ville.

Le départ de ces troupes permettrait d'augmenter légèrement la quantité d'eau fournie à chaque habitant.

D'autre part on nous assure que toutes les mosquées de Sousse sont munies de citernes dont se servent exclusivement les indigènes qui emploient aussi de l'eau de l'Oued Laya qui alimente la population européenne.

Pourquoi ne réquisitionne-t-on pas les dites citernes ?

Quoiqu'il en soit Tunis n'est pas la seule à souffrir de la pénurie d'eau.

Est-ce bien souffrir car jusqu'à présent l'eau n'a pas manqué et ne manquera pas grâce aux dispositions prises par l'administration des Travaux publics. On peut même dire que l'eau est gaspillée d'une façon inconsciente dans certaines maisons de la ville, pour le plaisir de la gaspiller ou d'avoir de l'eau fraîche, chacun pourtant devrait se faire un scrupule de ne pas l'employer inutilement.

En Algérie la situation est plus précaire qu'à Tunis et dans certaines villes de la colonie voisine l'eau est parcimonieusement distribuée pour ne pas en perdre une goutte. On ne fait pas couler le robinet à jet continu du matin au soir comme à Tunis.

Rappelons que Constantine distribue une moyenne par habitant de 130 litres, dont 120 en été.

- Bône 112 dont 75 en été.
 - Oran 59.
 - Alger 96.
 - Philippeville 50 dont 30 en été.
- Tunis avec ses 140 litres est donc la ville la mieux dotée au point de vue de l'eau.

Néanmoins on devrait déjà faire établir des caisses dans chaque maison ou plutôt chaque appartement et installer des robinets d'arrêt car qui sait si le Bargou ne verra pas lui aussi ses sources diminuer comme le Zaghouan !

En présence des attentats monstrueux commis par des indigènes sur des enfants européens le Promeneur demande à tous ses confrères de se joindre à lui pour réclamer une loi d'exception — la peine de mort — contre ces misérables passionnés de chair tendre.

Nous nous joignons volontiers à lui mais jamais — nous le craignons bien — nous n'arriverons à faire voter une loi semblable.

Ce qui serait préférable, à notre sens, ce serait de demander à nos magistrats d'être d'une sévérité sans pareille, contre les auteurs de pareils attentats qui pourraient être déférés au tribunal criminel au lieu de l'être à la police correctionnelle comme ils le sont trop souvent.

Mais les peines exceptionnelles n'arrêteront pas plus les criminels que la guillotine n'arrête le bras des assassins.

En tout cas, on débarrassera à tout jamais la Tunisie de ces brutes sauvages et immondes et c'est ce que nous désirons tous.

Nos Échos

L'emploi des ouvriers étrangers

Une circulaire du ministre de la guerre prescrit qu'à l'avenir chacun des cahiers des charges spéciales aux marchés à passer, par l'administration de la guerre en Algérie et en Tunisie devra contenir un article ainsi conçu :

« Le nombre des ouvriers étrangers employés par les adjudicataires ne devra pas dépasser, dans chaque profession, la proportion à fixer par l'autorité militaire locale, selon la nature des travaux et le rayon où ils sont exécutés du nombre total des ouvriers, de même profession, employés à l'exécution du présent marché. »

Il reste bien entendu que cette mesure ne s'applique pas aux indigènes algériens et tunisiens, mais aux ouvriers de nationalité étrangère.

Voilà une excellente circulaire que nous recommandons à l'attention de qui de droit et surtout de certains officiers du génie qui semblent préférer la main-d'œuvre étrangère à celle de leurs compatriotes.

On annonce que M. Forcioli, notre ancien député honoraire, est sur le point d'être nommé conseiller à la Cour d'Appel de Paris.

Si cette nomination est vraie, elle donnerait entière satisfaction à M. Forcioli qui se retirerait définitivement de la politique, dont il s'est volontairement éloigné durant ces dernières années.

Nous apprenons avec plaisir que notre ami M^e Berge qui avait été dernièrement nommé juge suppléant chargé de l'instruction près le tribunal de 1^{re} instance de Rochechouart vient d'être définitivement nommé juge d'instruction près ce tribunal.

Nous croyons savoir qu'il ne restera pas longtemps à ce poste et sera bientôt nommé président d'un tribunal.

Notre confrère Lafitte, qui avait quitté le journalisme, il y a deux ou trois mois pour s'occuper d'affaires industrielles a été repris de la nostalgie du métier.

Il va nous quitter pour aller à Bizerte créer une imprimerie et fonder un journal.

Nos vœux l'accompagnent.

M. Mazoyer le nouveau directeur général de l'Office postal tunisien a reçu dernièrement tout le personnel local de l'Office qui lui a été présenté par MM. Delmolino sous-directeur et Delort receveur. M. Mazoyer a produit la meilleure impression à tout le monde.

M. L. Solet, secrétaire de la société des anciens sous-officiers vient de recevoir la croix de chevalier de 1^{re} classe du Nichan Iftikhar.

Nos sincères félicitations.

Le procès pendant depuis si longtemps entre M. Bellot et d'autres compétiteurs au sujet de la possession des phosphates de Kalaâ-Djerda qui, un moment, a divisé les Tunisiens en deux camps comme autrefois Montaigus et Capulets, vien enfin de voir le feu de la rampe.... pardon, de la Cour de Cassation.

Il y avait près de deux années qu'il somméillait dans les cartons poussiéreux de la Cour sans vouloir affronter la barre.

Il a été plaidé samedi devant la première Chambre civile de la Haute Cour, l'arrêt doit en être rendu aujourd'hui ou demain.

Nous le ferons connaître.

Nous avons appris avec plaisir la nomination à Tunis de M. Sureau, huissier à Grimaldia, en remplacement de M. Soulet, démissionnaire.

M. Pavillier, directeur général des Travaux Publics est rentré dimanche à Tunis.

On n'a pas oublié les malheurs du sergent réserviste de F. condamné l'année dernière à deux années d'emprisonnement pour vols au préjudice ses camarades.

De F. qui subit sa peine au pénitencier de Bizerte sera libéré conditionnellement lorsqu'il aura accompli la moitié de sa peine c'est-à-dire dans trois mois !

L'autre jour, à l'apéritif du matin, au Café de Tunis, spectacle remarquable. Sur cent cinquante consommateurs sirotant de l'absinthe cent dix savouraient délicieusement une *Oxygénée Cusenier*, l'absinthe sans égale qui fortifie l'estomac et donne un appétit du diable malgré les chaleurs accablantes que nous supportons depuis un mois.

Aussi nous ne saurions trop la recommander à tous nos amis et lecteurs.

« Entres-tu, chéri ? » disait tendrement Mme Dufour à un notaire Casaigne, son amant, occis par son mari qui vient d'être acquitté par la Cour d'assises de Constantine.

Ces trois mots nous rappellent une histoire locale qui n'a pas tourné au tragique comme celle de Biskra.

Un jour que nous étions assis à la terrasse d'un confiseur glacier de l'avenue de France, deux dames entrèrent dans la pâtisserie cependant qu'un homme, d'une trentaine d'années, qui les suivait, restait sur le trottoir n'osant les suivre dans la pâtisserie.

Alors, l'une des deux jeunes femmes vint sur le seuil du magasin et dit au jeune homme très troublé par notre présence.

« Entres-tu, chéri ? mais viens donc ! »

L'autre, honteux et confus, pénétra sans nous regarder.

Le mari parfaitement au courant de la liaison de sa femme ne l'a jamais occis; ils sont toujours comme deux tourtereaux et continuent à croître et augmenter leur petite famille.

Heureux époux !

Après le coup d'éclat du contrôleur Advier refusant carrément de se rendre à son nouveau poste, on s'attendait généralement à sa révocation pure et simple.

On nous affirme que sur les pressantes démarches de M. Millet auprès de son ami M. Benoit, l'ex-contrôleur civil de Bizerte vient de recevoir l'ordre de rejoindre Kairouan, ce qu'il va faire prestement.

On n'abandonne pas si facilement des situations de dix mille francs que semblait le dire cette créature du plus néfaste des résidents passés et... futurs, espérons-le.

LES

DIVAGATIONS DE TRIBOULET

...Alors une conversation pleine de charme et d'attrait commença entre les deux femmes.

— Sais-tu, ma chère Jeanne, dit à un moment Mme Ixe, que tu étais gentille tout plein, l'autre soir au Casino d'Hamman-el-Lif. Mon mari l'a prise pour une femme honnête. Plusieurs fois il m'a demandé si je ne te connaissais pas. Le rouge m'est monté à la figure mais je me suis vite ressaisie et remise. Il n'a pas remarqué mon trouble lorsque je lui ai répondu que je ne savais qui tu étais.

— Pourtant, a-t-il ajouté, tu connais toutes ces g... qui paradedent dans les salons !

— Cette dame ai-je répondu est nouvelle à Tunis où elle n'est pas de notre monde car je ne la connais pas.

Intérieurement j'avais envie de lui pouffer au nez à ce gros nigaud qui m'embêtait à la fin par son insistance à me questionner sur ta petite personne comme si nous étions des connaissances !

Pendant ce dialogue Madame Ixe jouait du 'ambour sur le ventre de son amie Jeanne qui restait insensible aux paroles de sa... visiteuse.

Elle avait son plan arrêté dans la tête; il lui fallait cinquante louis qu'elle avait laissés sur le tapis vert.

(A suivre). TRIBOULET.

Malgré les protestations de la presse, le drapeau turc continue à flotter au haut des minarets des mosquées les jours de fêtes et.... vendredis.

On pouvait encore le voir vendredier dernier, flottant majestueusement au-dessus de Sidi-bel-Hassen.

Et il en sera probablement encore longtemps si le gouvernement français ne donne ordre de faire disparaître promptement des monuments religieux l'étendard du chef des croyants qui n'a plus sa place depuis longtemps en Tunisie en tout cas depuis l'occupation française.

Que font donc nos administrateurs en papier mâché ?

A quoi pensent-ils ?

Qu'on fasse interdire au plus vite l'exhibition de ce étendard qui pourrait bien être un jour celui de la révolte contre ces « chiens de roumis. »

C'est le langage courant et usuel des indigènes des campagnes que nous ne confondons pas avec les indigènes des villes qui reconnaissent et apprécient les efforts de la France en Tunisie.

LA PLAIE

de l'Algérie et de la Tunisie

Un de nos vieux et bons amis, M. Ch. Gauthier, sous-préfet honoraire, qui fut le témoin de notre mariage apprécie sévèrement dans un journal algérien les actes de certains fonctionnaires qu'il qualifie de plaie de l'Algérie. Ce n'est malheureusement pas qu'en Algérie que les budgets ont toujours raison des plaintes des colons; en Tunisie il en est de même et il a fallu la sottise d'un Advier pour que celui-ci ait le dessous. Une fois n'est pas coutume.

Voici ce qu'écrivit notre ami :

On s'est demandé, à propos des récents événements de Marguerite, si l'administration était pour quelque chose dans cette révolte inopinée.

Je le ne pense pas, car les Arabes, comme les colons d'ailleurs, sont très disposés à tout supporter.

Mais cela ne veut pas dire que l'administration n'est pas à blâmer.

La vérité, c'est que l'Arabe, tout aussi bien que le colon, est victime de l'administration, et qu'il n'y a pas pour les administrés, de justice administrative.

Si tous les fonctionnaires étaient intelligents, justes, équitables, ce serait parfait, mais il n'en est pas ainsi et ne peut pas en être ainsi.

Il y en a beaucoup de bons assurément; j'en connais des meilleurs, hommes justes et bienveillants; en ce cas tout est pour le mieux et personne n'a à se plaindre.

Mais il y en a aussi beaucoup de mauvais; les rebuts de la Métropole ne manquent pas et chacun a pu voir des magistrats tellement disqualifiés que leurs collègues les mettaient en quarantaine, des juges de paix ivrognes, des greffiers illettrés, des sous-préfets et des administrateurs prévaricateurs.

Eh bien ! et c'est ici que je mets le doigt sur la plaie, ces mauvais fonctionnaires sont traités à l'égal des bons.

Leurs supérieurs hiérarchiques leur passent tout, les croient toujours sur parole et leur donnent toujours raison quand il y a des plaintes contre eux.

Quelquefois il y a des semblants d'enquêtes, mais elles sont faites par des camarades et c'est la plus grande légèreté qui y préside quand ce n'est pas l'absence complète de bonne foi.

Le fonctionnaire peut écrire tout

ce qu'il veut : la victime ne connaît pas ses rapports et ne peut ni se défendre ni faire valoir ses droits.

Si on écrit, on ne reçoit pas de réponse; si on veut adresser des plaintes verbales, on vous envoie promener.

Beaucoup de victimes ne se plaignent pas parce qu'elles n'osent pas le faire ou parce qu'elles savent que ce serait en pure perte.

Je pourrais citer plusieurs exemples, mais je me bornerai à un seul et je ne prononcerai pas de noms propres pour laisser à la question son caractère impersonnel.

J'ai connu un sous-préfet qui est resté plusieurs années à la tête de son arrondissement; il avait trouvé le moyen de mécontenter tous les maires qui étaient sous sa dépendance : il faisait nommer caïds ses domestiques arabes, faisait de faux rapports pour faire décorer ses amis, également de faux rapports contre les gens qui ne lui plaisaient pas, falsifiait suivant son bon plaisir les enquêtes qu'il avait à faire et mentait dans sa correspondance administrative comme un arracheur de dents.

Tout cela passait comme lettre à la poste auprès de l'administration supérieure.

Pas de contrôle ! Le fonctionnaire a toujours raison quand même. Il peut faire prendre à l'administration supérieure des vessies pour des lanternes; sa parole n'est jamais mise en doute. Quelle que soit l'insuffisance du fonctionnaire, quelle que soit sa valeur morale, il est toujours soutenu.

Il en résulte qu'il peut commettre toutes les sottises qui lui passent par la tête et devenir un petit tyran dans le milieu qu'il a à administrer.

Le colon aussi bien que l'arabe est victime de ces sortes de fonctionnaires; ils ne trouveront personne pour se défendre. Je me trompe; les arabes ont de protecteurs dans la personne de députés tels que MM. Røzet et Pauliat qui se sont fait une spécialité de la protection des indigènes, mais il n'existe pas de protecteurs des colons.

CH. GAUTHIER.

Si l'on veut fumer d'excellentes cigarettes, les *Macédoine* et les *Diana* n'ont pas leurs rivaux.

Qu'on se le dise.

COMPAGNIE

DES

Stations Hivernales Africaines

Siège social à Tunis, 25, avenue de Paris. Siège administratif à Paris, 15, rue de Londres.

Assemblée générale des actionnaires

L'assemblée générale ordinaire de la *Cie des Stations Hivernales Africaines* a eu lieu à Paris le 29 juin dernier; nous extrayons du rapport présenté par le Conseil d'administration les passages suivants :

Les plans du Théâtre-Casino ont été confiés à M. Resplandy, architecte expérimenté, qui était, jusqu'au moment où nous l'avons choisi, au service du Gouvernement Tunisien, à la Direction générale des Travaux publics.

M. Resplandy avait déjà fait, d'ailleurs, pour le compte de la Ville, un avant-projet de théâtre-casino très complet et très séduisant auquel il n'a eu à apporter que de légères modifications aux dispositions de la salle de théâtre, et, le 10 décembre 1900, elle a définitivement approuvé les plans rectifiés conformément à ses indications.

Nous aurions donc comme délai extrême jusqu'au 10 juin 1902. Mais il n'est pas question d'user de cette faculté, qui serait aussi préjudiciable à nos intérêts qu'à ceux de la Ville de Tunis.

Notre architecte nous assure que les délais qu'il a imposés à ses entrepreneurs ne seront pas dépassés et que le Théâtre-Casino pourra être livré à l'exploitation à fin février 1902.

Quant au Café-Restaurant du Belvédère dont les plans ont été approuvés le 30 août 1900, il sera inauguré dans les premiers jours d'août prochain, c'est-à-dire en deçà des délais contractuels.

Tous les marchés que nous avons passés avec les entrepreneurs ont été préalablement communiqués à la Municipalité et approuvés par elle.

Les travaux ont, de plus, été suivis d'une façon constante par les ingénieurs de la ville, qui se sont assurés de leur exécution conforme aux règles de l'art.

Dans ces conditions, conformes d'ailleurs à l'esprit et à la lettre de

nos conventions (art. 2 du cahier des charges), nous croyons n'avoir absolument rien à craindre de l'examen qui sera fait par la Ville, lors de la réception définitive des travaux.

D'accord avec la *Cie Internationale des Grands Hôtels*, nous avons traité pour l'exploitation du pavillon du Belvédère avec M. Jacquoly-Donchet, concessionnaire du Théâtre de Tunis du 1^{er} août prochain au 31 décembre 1902, soit pour dix-sept mois, aux conditions suivantes :

Le prix de location, pour cette période, est fixé à 40,000 francs.

Le locataire s'engage à verser sur la recette brut provenant des jeux dix pour cent à la Ville de Tunis, conformément à l'article 3 de la convention, et dix pour cent à notre Société.

Même en ne faisant figurer cette participation de 10% que pour mémoire, bien que nous ayons tout lieu d'espérer qu'elle produira une somme importante, nous avons encore un loyer ferme de 40,000 francs pour dix-sept mois, soit d'un peu plus de 28,000 fr. par an, qui représente 2 et 1/3 pour cent de notre capital social pour l'exploitation de beaucoup de moins importante de celles qui nous sont concédées. Nous vous rappelons, en effet, que le pavillon du Belvédère représente à peine la neuvième partie du capital affecté aux établissements municipaux.

Nous avons traité avec M. Lecore-Carpentier, directeur de la *Dépêche Tunisienne*, pour l'exploitation de la concession de publicité qui nous a été accordée par la Ville de Tunis, aux conditions suivantes :

M. Lecore-Carpentier nous donne une participation de 183 5/100 des recettes brutes provenant de la publicité concédée, avec un minimum annuel de :

3,000 francs par an pendant les trois premières années ;

4,000 francs par an pendant les trois années suivantes ;

5,000 francs par an pendant les trois années suivantes ;

6,000 francs par an pendant les trois dernières années.

Cette convention est faite pour douze ans, avec faculté de résiliation pour le preneur à la fin de chaque période triennale, moyennant préavis de six mois.

En ne tenant compte que du minimum garanti, le fermage de notre concession de publicité nous rapportera donc une moyenne de 4.500 fr. par an.

Vous n'avez pas oublié, messieurs que nous sommes en outre concessionnaires exclusifs de la vente des tabacs de luxe dans la ville de Tunis et que le produit net de cette concession nous est garanti à un minimum de 1.126% du capital de premier établissement du pavillon du Belvédère et du Théâtre-Casino, déduction faite du prix du terrain de l'Hôtel, soit pour une somme de 17.855 fr. 50.

Il est certain que le monopole de la vente des tabacs de luxe nous rapportera beaucoup plus; mais nous tenons à ne tabler ici que sur les résultats acquis contractuellement et rigoureusement incontestables.

Si donc nous additionnons les trois postes que nous venons d'énumérer, en ne tenant compte que des minima, dès à présent garantis par contrat, nous arrivons à un revenu annuel de plus de 50,000 francs — soit de 4 1/6% de notre capital social, et nous n'avons encore parlé ni du fermage du Théâtre-Casino, qui doit constituer de beaucoup la plus grosse part de notre revenu, ni du produit de l'exploitation de l'Hôtel et du Café.

Nous sommes en pourparlers avec plusieurs personnes pour le fermage du Théâtre-Casino. Vous comprendrez qu'il nous est impossible de citer dans un rapport public les noms des différents concurrents dans les propositions nous sont soumises, ni la forme de ses propositions; nous ne pouvons que vous assurer que la location du Théâtre-Casino sera, à elle seule, beaucoup plus productive que l'ensemble de toutes les autres sources de revenus dont jouira notre Société.

Vous vous rappelez messieurs, que, par traité, nous avons confié l'exploitation de l'hôtel à la *Compagnie internationale des Grands Hôtels*. Que cette exploitation doit être faite pour notre compte et que les bénéfices en seront affectés à la rémunération à 5% du capital employé en terrains et constructions, et à 10% du capital employé en mobilier, matériel et installations mobilières, avant que la *Cie internationale des Grands Hôtels* ait droit à une rémunération quelconque ou à une participation aux bénéfices.

Par contre, la *Cie internationale des Grands Hôtels* nous doit le con-

cours de toute sa publicité et de toute la publicité dont ses accords avec la *Cie des Wagons-Lits* lui permettent de disposer dans les agences, voitures et trains de luxe de cette dernière. Le tout à titre gratuit et sans autre rémunération que le remboursement des frais matériels d'impression, tirages, timbrage et affichage.

Cette convention constitue le seul lien de notre Société, soit avec la *Cie des Grands Hôtels*, soit avec la *Cie des Wagons-Lits*, qui ne sont ni l'une ni l'autre ses actionnaires.

Nous sommes heureux de vous apprendre que, par une lettre récente adressée à notre président, M. Nagelmackers, directeur général des *Wagons-Lits*, nous a annoncé que cette *Cie* poursuivait activement ses démarches en vue de la création de trains de luxe entre l'Algérie et la Tunisie, et l'organisation de voyages circulaires par l'Espagne, le Midi de la France, l'Italie et la Sicile, et comprenant la Tunisie.

Nous n'avons donc que des profits à tirer de nos accords avec une *Cie* dont l'influence sur le mouvement touristique est incontestable et dont le concours nous est acquis sans qu'elle ait aucune part à prendre à notre administration.

Si nous considérons que la totalité de notre capital social sera représenté par l'hôtel en construction, dont les bénéfices seuls devraient suffire à le rémunérer, et que l'exploitation des établissements municipaux, qui nous est concédée pour trente ans, ne correspond à aucune immobilisation de notre part, puisque les annuités de remboursement, par la Ville de Tunis, du capital qui leur est affecté nous sont garanties de façon à en rendre très facile la négociation au pair, nous croyons être justifiés en exprimant la plus entière confiance dans les résultats d'une entreprise qui se présente véritablement dans des conditions exceptionnelles.

Toutes les propositions présentées par le Conseil d'administration ont été votées à l'unanimité.

Le rêve d'Israël

Il y a quelques jours, je me suis trouvé voisin de table, dans une maison amie avec une haute personnalité catholique contemporaine.

Après le déjeuner, la conversation s'est portée sur les récents événements et on a causé de la prépondérance juive.

Voici, à ce sujet, l'intéressante communication que me fit cette personnalité, pour laquelle j'avais rapidement éprouvé une grande sympathie :

« Il y a quelques années, me dit-elle, j'eus la bonne fortune d'un quart d'heure d'entretien avec un rabbin. Dans cette conversation, d'une grande sincérité, de part et d'autre, l'Israélite me laissa entrevoir des choses si immenses que, — je dois l'avouer — je ne les compris alors que très imparfaitement. Mais les événements sont venus et viennent chaque jour projeter sur ces choses une telle lumière que je considère comme un devoir pour moi de les faire connaître.

« Depuis dix-neuf siècles, me déclara le dit rabbin, notre peuple est tombé en captivité. Cette captivité est la plus longue, la plus affreuse de toute notre histoire, mais elle va bientôt prendre fin.

« Tous nos malheurs ont été le fait d'une erreur lamentable. On a fait peser sur nous l'exécution (textuel) de Jésus de Galilée, comme un déicide. Or Jésus n'était pas le Messie... Donc, en le livrant à la mort, nous n'avons mérité ni les colères du Ciel, ni le mépris de la terre.

« Ce qui d'ailleurs n'a pas pu contribuer aux maux dont on nous a accablés : c'est que nous mêmes nous sommes trompés dans l'interprétation de nos prophéties. Trop longtemps nous avons cru que le Messie serait un homme. Mieux éclairés maintenant, nous savons que le Messie sera un peuple, et ce peuple, c'est nous ! c'est Israël !

« Oui, c'est nous qui allons affranchir le monde en le tirant des ténèbres que l'Evangile a fait peser sur lui. Prenez les prophéties et voyez comme elles s'adaptent merveilleusement à cette idée :

« Je te donnerai les nations en héritage... Tu gouverneras avec une verge de fer... Ta puissance s'étendra de l'Orient à l'Occident...

Tes possessions n'auront d'autres limites que celles de la terre, et ton règne n'aura plus de fin.

Absinthe OXYGÉNÉE Cusenier

PREMIERE MARQUE DU MONDE

Propriété exclusive et invention de la Grande Distillerie E. CUSENIER Fils aîné et C^{ie}
PARIS, ORNANS, MARSEILLE, BRUXELLES ETC.

SAINT-GERMAIN-LES-BAINS

A VENDRE
DIVERS LOTS DE TERRAIN
Bordant la mer entre Radès et Hammam-Lif
Situation exceptionnelle. Très jolie
Plage. S'adresser à M. LEVISE, 22, avenue
de France.

Grande Clinique Ophthalmique de la Régence

Maison de santé, pour les Maladies
des yeux, du Dr CUENOD, rue
Zarkoun, n° 1. — Tous les matins, de
huit heures à midi, consultations et opé-
rations. Consultations particulières, l'après
midi, de trois heures à cinq heures, sauf
les jeudis et dimanches. — Traitement
des yeux louches et choix de lunettes,
undis et vendredis.

Le plus puissant des médicaments con-
nus à ce jour contre l'Anémie est le
Fer physiologique.
(Provenant du sang animal, ce fer est
soluble, se digère, s'assimile totalement
et ne constipe pas.)

Préparateur : CH. MALACKOWSKI, Pharmacien
4, rue d'Allemagne — TUNIS
Laboratoire spécial des médicaments
granulés et rigoureusement titrés : Gly-
cérophosphates, Kola, etc.

" L'INDICATEUR TUNISIEN "

ÉDITION DE 1901

Un fort volume relié, de plus de 1.200 p.
En vente chez tous les libraires
Envoi franco contre mandat-poste de 10
fr. 75 adressé à la Direction
9, Rue Es-Sadikia TUNIS

Demandez dans tous les Établissements l'absinthe BERGER

la plus répandue et la meilleure
entre toutes.

Agents généraux et dépositaires
pour la Tunisie, MM. FION Frères, 15,
rue de Besançon, Tunis.

ENTREPOT BIÈRE PHENIX

Expéditions à l'intérieur
en fûts, en bouteilles et bocks
Rue d'Angleterre, 2 — TUNIS

F. MACHERET

Dépositaire

Laboratoire d'Analyses Métallurgiques ALFRED ANCELIN

Ingénieur-Chimiste

Mise en valeur de gisements. —
Exploitations. — Rapports. — Devis.
Installation d'atelier de broyage et
d'enrichissement.

11, Rue, d'Espagne TUNIS

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut
être comparé au Coaltar saponiné
Le Beuf pour assainir la bouche en
tuer les microbes qui s'y développent,
« purifier l'haleine et raffermir les dents
déchaussées ». Il possède en outre l'avan-
tage d'une innocuité absolue, condition
nécessaire pour un produit d'un usage
journalier.

Se défier des contrefaçons
Dépôt : Pharmacie NEE

MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des
13 Août 1879 et 15 Juin 1881
BUREAUX : 12, Rue de Hollande

Notre localité prend chaque jour
un essor rivalisant avec les plus
grandes villes de la Régence; une
société hippique vient de se créer,
il y a déjà 387 sociétaires adhérents
sans compter les listes d'adhésions
en ce moment en circulation, qui
donneront un grand chiffre et des
courses auront lieu cette année.
Notre ville ne pouvait rester en ar-
rière des autres surtout si bien pla-
cée, nous ne doutons pas du grand
succès de ces courses qui sont
proches et de l'affluence de mon-
de qui y viendra.

Quoique un peu tardivement
nous ne voulons pas laisser passer
sous silence la distribution des
prix faite sur la place de la Répu-
blique sans adresser nos compli-
ments à notre sympathique Juge
de Paix qui en avait accepté la
Présidence.

Son discours a été très patrio-
tique et très écouté sur nos inven-
tions et nos progrès, un seul pas-
sage pourtant trop d'éloges pour les
maitres d'école de Souk-el Arba
qui ont manqué de tact en écar-
tant des pères et mères de fami-
le pour couronner leurs enfants,
tandis que d'autres qui n'ont ni
enfants, ni parents occupaient les
meilleures places.

A M. D. R. de P. de Souk-el-
Arba. Si nous ne recevons pas de
réponse et des explications à notre
lettre du 23 écoulé, nous la publi-
rons dans le prochain numéro.

Sachets Antiépidémiques

CH. MALACHOWSKI

TUNIS-4, rue d'Allemagne, 4 — TUNIS

**L'ABSINTHE OXYGÉNÉE
CUSENIER est la plus gran-
de découverte pour l'estomac
des consommateurs d'absin-
the soucieux de leur santé.**

Dr Ph. Bernard.

Spectacles et Concerts

CASINO D'HAMMAM-EL-LIF

Direction : A. Curel
Aujourd'hui vendredi 25 juillet 1901
Le Grand Mogol
Opérette en 3 actes

Sam-e-l début de M^{lle} Legrand 1^{re}
chanteuse légère de l'Opéra-Comique et
M. Andrieux 1^{er} ténor léger de l'Opé-
ra-Comique.

RADÈS-PLAGE

Tous les soirs, grand concert, at-
tractions et pochades; dimanches et
jours de fête, matinée; tous les jours
à cinq heures, apéritif concert.

Restaurant de premier ordre et
consommations de choix. Bière de
la Loire.

Casino-Théâtre de la Plage

La Goulette

Tous les soirs opéra et opéra-comique
RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE
Consommations de choix
Dernier train La Goulette à Tunis :
11 h. 30

CASINO DES FAMILLES

DE LA GOULETTE

Actuellement, continuation des
concerts classiques par l'orchestre
des dames viennoises.

M. LORENZI a l'honneur d'informer
sa clientèle qu'il vient
de transférer son Atelier de peinture
et décoration 4, rue de Portugal pro-
longée (près l'avenue de Carthage).

DEMAIN SAMEDI 27 JUILLET

Ouverture de la Grande Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie

A LA LUNE
MAISON FRANÇAISE

PAINS VIENNOIS. CROISSANTS ET BRIOCHES

Spécialité de pièces-montées, croquettes-nougats. Gâteaux sur commande
pour mariages, baptêmes etc., etc. Confiserie fine

TUNIS — 20, RUE D'ITALIE, 20 — TUNIS

TOUS LES JOURS CONCERT INSTRUMENTAL

G^{DE} BRASSERIE MAXÉVILLE

TUNIS — Rue Amilcar et Rue Hannon — TUNIS

LE SOIR, THÉÂTRE DU VRAI GUIGNOL LYONNAIS

RESTAURANT A LA CARTE

Déjeuners à 2 fr. 50. — Diners à 3 fr.
M. GUICHARD recommande au public
sa cuisine très soignée et sa cave de 1^{er} ordre

SPECIALITÉ DES PLATS DU JOUR

MODES ET CONFECTIONS

Rue Chaker, 11

COSTUMES POUR DAMES

à raison de 12 à 15 francs de façon

TRAVAIL SOIGNE

DEMANDEZ PARTOUT

L'Amer et le Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs Expositions
Médaille d'Or, Concours d'Al-
imentation et d'Hygiène, avec félici-
tations du Jury : Paris 1900.
Médaille d'or, Exposition Uni-
verselle : Paris 1900.

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12

Em. GIRAUD, propriétaire

GRAND RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE

Service à la carte et à prix fixe

Salons pour Familles

Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits

MÉDAILLE OR ET ARGENT

PALUDINE

élixir toni fébrifuge

A BASE D'EXTRACTUM ANIMALIS

Souveraine contre les fièvres paludé-
nes périodiques, la cachexie des fièvres
intermittentes chroniques, les fièvres
graves, typhus, les névralgies, etc. Rem-
place la quinine sans en avoir les incon-
vénients.

Doses : Une grande cuillerée ma-
tin et soir. Pour les enfants, demi-dose.
Dépôt : Pharmacie Malackowski, Tunis

HORS CONCOURS
Exposition Universelle PARIS 1900

POUDRE DE RIZ

ADHÉRENTE — PARFUM EXQUIS — INVISIBLE

LA MADONE

Vente en Gros : HUBERT, Parfumeur, Bordeaux
et 26, Rue d'Enghien, PARIS

DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PARFUMERIES

Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Mal-
e, M. Avice à Tunis.

Imprimerie Spéciale de la PETITE TUNISIE
10, Rue de Souk-Ahras

Le gérant : EM. LACROIX

Ce journal est exécuté par des ouvriers syndiqués

ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE

DENTIFRICES

des RR. PP.

BÉNÉDICTINS
de SOULAC

A. SEGUIN, BORDEAUX

MEMBRE du JURY, HORS CONCOURS

Exposition Universelle Paris 1900



Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE, place du Tribunal TUNIS

BIÈRE GRANDE MAXÉVILLE

Hors concours Exposition Universelle 1900

Président du Jury

EXPÉDITIONS À L'INTÉRIEUR
EN FUTS, BOUTEILLES & BOCKS

MAISON DESPÉROUX
FONDÉE EN 1888
à El-Afrane (banlieue de Tunis), carrière du Jebel Carrouba
FOURS A FEU CONTINU
Chaux hydraulique, Chaux en pierre
PLATRE
— « Pierre à bâtir et Pierre de taille » —
BRICQUETERIE DE PREMIER ORDRE
Briques plates et creuses. Pavés et dalles
Pour les commandes s'adresser 12 Avenue de Carthage, et à son usines à El-Afrane, banlieue de Tunis.

MAISON DE DÉCORS
FABRIQUE SPÉCIALE D'ENSEIGNES
Dorure sous verre — Entreprise de peinture
LORENZI, 16, RUE ES-SADIKIA

Banque de Tunisie
Société Anonyme — Capital 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à vue et à échéances fixes. Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports. Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays. Souscriptions — Emissions.

GDE Brasserie Tourtel
A BIJOUVILLE (BIZERTE)
CLÉMENT B., PROPRIÉTAIRE
REPAS A PRIX FIXE ET A LA CARTE
Cuisine soignée — Service irréprochable
Consommations des prem^{es} marques

Aux Armes de Saint-Etienne
23, rue Al-Djazira — TUNIS
Veuve C. BOURY
Armes de chasse et de tir. Articles de chasse
BICYCLETTES des premières fabriques françaises
Appareils de pesage de tous systèmes
Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances
DÉPÔT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie
Société anonyme. Capital : 30 millions
Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia
Agences à Sousse et Bizerte

Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.
Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue, 2%, 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.
LOCATION DE COFFRES-FORTS

DOMAINE DE POTINVILLE
P. POTIN, propriétaire
CHAUX HYDRAULIQUE
et Ciments
VENTE AU DETAIL : Avenue de Carthage

Comptoir National d'Escompte de Paris
Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés
AGENCE DE TUNIS
M. Victor Richard, Directeur
Sous-Agences à SOUSSE et ASFAJ, Bureau à GARÉS.

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéances fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ord. de bourse, déq. de titres sou-
criptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.
DEPÔTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES
A vue, 2%, - de 6 mois à 1 an 2% - de 1 an jusqu'à 18 mois 2 1/2% - de 18 mois jusqu'à 2 ans 3% - de 2 ans au delà 3 1/2%.
LOCATION DE COFFRES-FORTS
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le risque du vol et d'incendie.
Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois

Maison Paonessa, Artificier
22, Avenue de la Marine, TUNIS
FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES
Entreprise générale de fêtes publiques et privées
Vente et location d'illuminations et de décorations
Drapeaux et tentures de toutes nationalités
Ballons, Lanternes vénitiennes, Verres de toutes couleurs,
Pains de stéarine, etc... etc.
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

M. Louis FOUBERT
Courtier maritime et Commercial
TUNIS — 14, Rue Es-Sadikia, 14 — TUNIS
CAMIONNAGE — FORMALITÉ EN DOUANE
Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse
Service spécial de Déménagements
CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
MAGASINS DE DEPÔTS

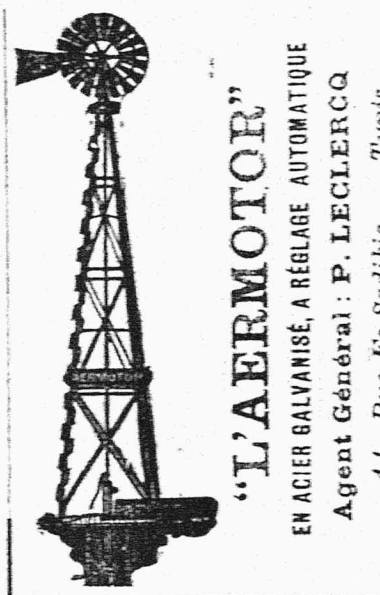
COMPAGNIE ALGÉRIENNE
Société Anonyme; Capital 15.000.000 entièrement versés
Comptoir de Tunis, Avenue de France
Escomptes. Recouvrements. Avances sur titres et marchandises.
Chèques et lettres de crédit sur tout pays
Encaissements de coupons. Ventes et achats sur garde titres
Intérêt bonifié aux déposants de fonds 2 0/0. Bons de caisse.
Bons 3 ans et 2 ans, 2 0/0. Bons à 1 an et 4 ans 3 et demi 0/0.
Bons à 4 ans 5 0/0.

MM. A. Guerriera et S. Messa fils
Agents généraux de la Société française des plâtrières Char et Cie, dépositaires de la chaux éminemment hydraulique de Bou Kornine, représentants de ciments PELLOUX PÈRE ET FILS et Cie de Grenoble.
BUREAUX ET ENTREPÔTS : 10, RUE DE GRÈCE

DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES
Peintures et Fournitures pour Machines
MAISON FONDÉE EN 1890
Louis GORSSE, 14, Avenue de Carthage — TUNIS

VINS ET EAUX-DE-VIE DU DOMAINE DE POTINVILLE
M^{ME} HOLMIÈRE
23, Rue d'Italie, TUNIS
LIQUEURS DE MARQUE LIVRAISON A DOMICILE

BOIS DE CHAUFFAGE
Charbon de bois, houille et briquettes
B. RICHARD, A. MILITTE
SUCCESSION
Bureaux : Place de la Gare Française. — Magasins : rue du Maroc, ancien Fondouk au Charbon.
TUNIS



Pasteurisation des Vins
APPAREIL BOURDIL de Narbonne
HORS CONCOURS
S'adresser à M. Fernand ARNAUD
Consignataire, rue de Strasbourg

Société anonyme d'explosifs et de produits chimiques
A PARIS
USINE A SAINT-MARTIN-DE-CRAU (Bouches-du-Rhône) | USINE VILLAFRANCA IN LUNIGARIA (Italie)
DÉPÔT A TUNIS
L'agent de la Société à Tunis a l'honneur de porter à la connaissance des clients de sa Maison et autres personnes que cela pourrait intéresser qu'un dépôt de tous les produits fabriqués par les usines de la Société est ouvert dès ce jour, provisoirement, 11, rue Sadikia. La fabrication supérieure et les livraisons régulièrement tirées et indiqués sur facture réserveront certainement à ces explosifs la faveur dont ils jouissent déjà, tant en France qu'en Algérie. Prière de nous réclamer tarifs et brochures et de nous adresser les commandes pour l'intérieur avant le 12 de chaque mois.
11, rue Es-Sadikia, maison Paturaud

GLACE HYGIÉNIQUE ALGÉRIENNE
Succursale de Tunis : dépôt, rue Malta, Sira
Bureaux : 17, Rue du Portugal
R. MARTIN
Livraisons en ville à domicile
EXPÉDITIONS A L'INTÉRIEUR — PRIX MODÉRÉS
La maison ayant supprimé les intermédiaires, prière d'adresser directement les commandes à l'adresse ci-dessus.

Demandez partout
LE KINA-BELLOT
ABSINTHE ET AMER CONILH
BELLOT, Distillateur à Tunis
Dépôt général des eaux minérales de VICHY
des liqueurs fines de la maison LAVAINE & C^{ie} et du Champagne MONTEBELLO

PHARMACIE LYONNAISE
TUNIS — 12, rue d'Italie, 12 — TUNIS
ROSSET-BRESSAND, pharmacien
VIN TONIQUE DES SUFFÈTES
à la Kola, Coca, Phosphate de Chaux
DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES
DES SUFFÈTES
Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, présentés au public après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement par excellence de toutes les personnes affaiblies par les chaleurs. Collophénique, d'emploi certain, pour brûlures et plaies excoés, inflammations de la bouche.
Eaux minérales purgatives, gros et détail
Lotion végétale pour la conservation de la chevelure
Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par retour de courrier.

GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE
ANGLAISE ET VIENNOISE
TUNIS. — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, — TUNIS
MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie
Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwichs, noir et blanc
Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café
Pâtisserie de premier ordre
Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals
Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie
SAINT-LOUIS DE MARSEILLE.
ON PORTE A DOMICILE

Usine du Bou-Kornine
Hammam-Lif
A. BELLINO
CHAUX
éminemment hydraulique
Vente au détail
10, rue de Grèce, Tunis

GRANDE BRASSERIE GEORGES
Tenue par **B. Mertilio**
TUNIS — AVENUE DE LA MARINE — TUNIS
SALONS RÉSERVES — BILLARD
CONSOMMATIONS DE 1^{er} CHOIX — LIQUEURS DE MARQUE
GLACES ET SORBETS

EAUX MINÉRALES NATURELLES FROIDES
D'AIN-GARCI
Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique
SOURCE RÉGENCE || **SOURCE PASTEUR**
Très peu gazeuse || Gazeuse
Dépôts à Tunis :
chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Marchands d'eaux minérales
Adressez les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, Avenue de Paris Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pasteur que l'on désire.

Hôtel-Restaurant des Négociants
9, rue Amilcar — TUNIS
PENSION BOURGEOISE — REPAS DEPUIS 1 fr. 50
Appartements confortables à louer pour familles. Chambres et salons meublés. Pièces irréprochables. Service soigné
S'adresser à M. JACOTET, propriétaire

MAISON MODÈLE
Avenue de France et rue de Bône, Tunis
Succursale à Bizerte
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE
POUR HOMMES ET ENFANTS
Atelier spécial pour le **COSTUME TAILLEUR DAMES**
Coupeurs des Premières Maisons de Paris
Chemiserie-Bonneterie
DÉPÔT DES USINES TORRILHON* et C^{ie}
DE CLERMONT-FERRAND
Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, arg. arrosage. Caoutchouc pour toutes industries, vêtements indecomposables. Le touriste pour bicyclette (breveté s. d. g.), sac à dos, rampant, avantageusement le pneumatique.
S'adresser MAISON MODÈLE, 7, Avenue de France, Tunis

Ateliers de Charpente et Menuiserie
PAUL ROSARD
Rues de Vesoul et de Naples prolongée, TUNIS
Charpente et Hangars économiques. — Chalets et Menuiserie

C^{ie} Franco-Tunisienne de Navigation
Siège social, 7, rue de la République, Marseille
Agence de Tunis
Services réguliers entre Marseille et la Tunisie
Le vapeur Ville-de-Bizerte, Capitaine Rilba, attendu de Marseille le 11 juillet 1901 repartira pour Sousse, Monastir, Mehdia et Stax le 11 juillet 1901.
Prix des Passages pour Sousse : Première 10 fr. avec nourriture : Pont 4 fr. sans nourriture.
Pour fret, passages et renseignements s'adresser à l'agence de la Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, 9, rue Es Sadikia, Tunis

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE
C^{ie} TOUACHE - paque-bois-poste français - Agence de Tunis
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et le Maroc. Transport de passagers, de délégués et de marchandises
ARRIVÉE DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 5 heures du matin.
— DE BONE, tous les vendredis, à 7 h. du matin.
— DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdia, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 s.
— DE PALERME, tous les dimanches, à 7 heures du matin.
— A MARSEILLE, tous les mercredis, à 7 h. du matin.
— A MARSEILLE, tous les mercredis, à 8 h. du matin.
DÉPART DE MARSEILLE POUR TUNIS, tous les mercredis, à 4 h. s. POUR LA COTE TUNISIENNE et Tripoli, tous les mardis, à 6 h. du soir.
— DE TUNIS POUR PALERME, tous les vendredis, à 4 h. 30 s.
— DE PALERME POUR TUNIS, tous les samedis, à 4 h. soir.
— DE TUNIS POUR BONE, tous les dimanches, à midi.
— DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 4 h. s.
— DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Mehdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 5 heures du soir.
Service réguliers hebdomadaires de Tunis, la côte tunisienne et Tripoli, via Marseille, sur Nice, Gènes, Livourne et Naples.
La Cie accepte avec connaissances directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bord-aux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, La Belgique, la Hollande, la Grande Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle Calédonie et de tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.
Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger. L'Agent principal, J.-B. PÉDELUPÉ

TERMINUS-BUFFET-HOTEL
GARE FRANÇAISE
la meilleure situation de Tunis
CHAMBRES DES PLUS CONFORTABLES
PRIX TRÈS MODÉRÉS